



Département du Calvados  
Mairie de TREVIÈRES  
17 Place Charles Delangle  
14710 TREVIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté municipal

n° 2022-05-30-01

**Portant réglementation temporaire  
de la circulation dans la commune**

**Le Maire de la Commune de TREVIÈRES**

**VU** la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales,

**VU** les articles R44, R225, R227 Code de la Route ;

**VU** l'instruction ministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967 ;

**VU** les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988 ;

**Vu** le Code des Postes et Communications Électroniques,

**VU** la demande d'arrêté en date du 23/05/2022 de l'entreprise AXECOM – Agence Normandie, 15 route du Pont Brocard 50750 DANGY,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité et pour permettre à l'entreprise AXECOM et ses sous-traitants, de réaliser les travaux de relevage des infrastructures de télécommunication (chambres et poteaux), tirage de câbles de fibre optique, raccordement des boîtiers fibre optique, génie civil si nécessaire (sous condition d'un accord supplémentaire de la mairie de TREVIÈRES et d'une permission de voirie pour chaque chantier)

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1er** – **A compter du 18 juillet 2022, et pendant toute la durée des travaux**, l'entreprise AXECOM ainsi que l'ensemble de ses sous-traitants pourront réaliser l'ensemble des travaux nécessaires à la pose de la fibre optique sur l'ensemble de la commune de Trévières.

Équipements sur place :

- Gyrophare sur les véhicules stationnés sur le bord de la chaussée
- Panneaux de travaux AK3, AK5
- Cônes de signalisation
- Gardes fous sur les chambres télécom ouvertes.

**ARTICLE 2** – Les dispositions visées à l'article précédent seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire mise en place par l'entreprise AXECOM et ses sous-traitants. La signalisation et les normes de sécurité seront assurées par AXECOM et ses sous-traitants, ainsi que la remise en état du domaine public.

**ARTICLE 3** – Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4** - Les mesures définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions antérieures contraires.

**ARTICLE 5** - Ampliation du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur sera adressée à :

M. le Secrétaire général de la Préfecture du Calvados,

M. le Sous - préfet de l'arrondissement de BAYEUX

M. le Directeur Départemental de l'Équipement du Calvados représenté par l'ARD de Bayeux

Monsieur le Chef de la Brigade de la Gendarmerie de Trévières

SDIS 14 – Centre de secours de Trévières

Entreprise AXECOM

Trévières le 30 mai 2022  
Le Maire de Trévières,  
Mireille DUFOUR



Accusé de réception en préfecture  
014-21140719-20220530-AR2022-05-30-01-AR  
Date de télétransmission : 31/05/2022  
Date de réception préfecture : 31/05/2022

Mairie – 17 place Charles Delangle - 14710 TREVIÈRES

☎ 02 31 22 50 44

mairie@ville-trevieres.fr – [www.trevieres.com](http://www.trevieres.com)



# Informations : Demande d'arrêté de circulation - TRV21

Angelique Goueslard <angelique.goueslard@axecom.fr>

lun. 30/05/2022 11:10

À : mairie <mairie@ville-trevieres.fr>;

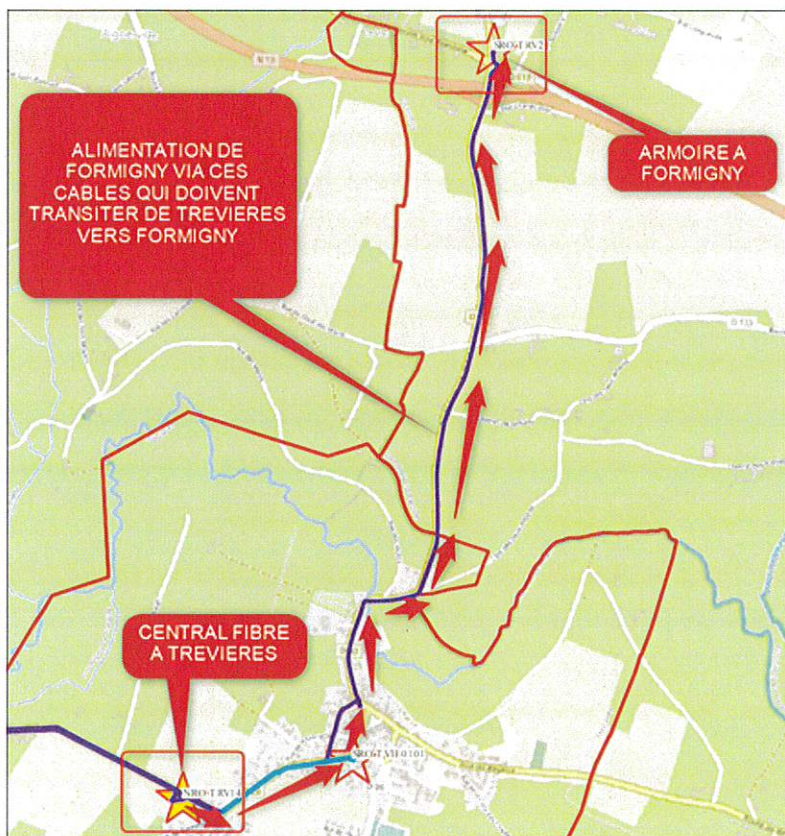
Bonjour,

Pour vous donner plus de précision concernant ma demande d'arrêté de circulation, voici un plan avec les zones concernées.

De la centrale qui se situe sur à TREVIERES ( route de Bricqueville) nous devons tirer un câble direction la D29 (rue du calvaire) pour ensuite remonter rue des bretons, place des poissonnerie,

Puis rejoindre la D30, rue du pont de la barre, la pièce à pommiers jusqu'à FORMIGNY.

Restant disponible pour tout complément d'informations.



Cordialement

Angélique Goueslard

**axecom**

Agence de Normandie

15 route de Pont Brocard

50750 DANGY

02 14 16 02 14

Accusé de réception en préfecture  
014-211407119-20220530-AR2022-05-30-01-AR  
Date de télétransmission : 31/05/2022  
Date de réception préfecture : 31/05/2022

De : mairie <mairie@ville-trevieres.fr>

Envoyé : mardi 24 mai 2022 14:45